

CENTRE DE GESTION DES VOSGES

59, rue Jean Jaurès – CS 70055 - 88026 EPINAL Cedex – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



Réunion du Conseil d'administration

Séance du 27 novembre 2020

Date de convocation : 17 novembre 2020

Nombre de membres

- ✕ 21 en exercice
- ✕ 20 présents et représentés
- ✕ 20 votants

L'an deux mil vingt le vingt-sept novembre à 9H30

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni rue des Vergers, à UXEGNEY (88390) sous la présidence de Michel BALLAND, Conseiller Municipal de CAPAVENIR Vosges.

Étaient présents :

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de CAPAVENIR VOSGES), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de CAPAVENIR VOSGES), Mme. GRASSER Elisabeth (Conseillère municipale de POUSSAY), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY), M. GUYOT Jacques (Maire de La SALLE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHER), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), M. QUINANZONI Noël (Adjoint au maire de XONRUPT-LONGEMER), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. METZ Frédéric (Adjoint au maire de DOGNEVILLE), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES), Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE), M. SPEISSMANN Stessy (Maire de GERARDMER).

Pouvoirs :

M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE) à M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de CAPAVENIR VOSGES).

Étaient présents également :

M. SCHEER Frédéric (Directeur du centre de gestion), Mme. DETRIE Catherine (Responsable du pôle Administration Générale), Mme. BOURGEOIS Amandine (Responsable du service Accueil/Entretien), Mme. HAYOT Anaïs (Responsable du pôle Emploi Territorial), Mme. MAINARDI Nadia (Responsable du service Comptabilité/RH), M. BASS Dylan (Contrôleur de gestion), Mme. METZ Menthine (Stagiaire au service Accueil/Entretien).

Désignée en qualité de secrétaire de séance :

Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY).

REÇU EN PREFECTURE

le 10/12/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-088-288800030-20201127-2020_224_DE

224 Procédure de signalement des faits de harcèlement ou violence dans la fonction publique territoriale : mutualisation par le CDG88

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 6 quater,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion,

Considérant l'obligation de traitement de tous les signalements d'actes de violence (verbale et/ou physique) pour toutes les collectivités depuis le 1^{er} mai 2020 ;

Considérant que le dispositif de signalement comporte 3 procédures :

1. Une procédure de recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements ;
2. Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes de tels actes ou agissements vers les services et professionnels compétents chargés de leur accompagnement et de leur soutien ;
3. Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection fonctionnelle appropriée et assurer le traitement des faits signalés, notamment par la réalisation d'une enquête administrative ;

Considérant la complexité de la tâche, plus particulièrement pour les petites collectivités, mais également par souci d'externaliser et de dépayser le traitement de ces signalements pour les plus grandes collectivités, il est envisagé de mettre en place un service d'instruction de ces signalements ;

Considérant que pour répondre à l'obligation juridique d'instruction des signalements pour les collectivités vosgiennes, dès le 1^{er} janvier 2021, le CDG88 propose de porter cette nouvelle mission ;

Considérant que pour limiter les coûts, le CDG88 envisage de mutualiser l'instruction des signalements à toutes les collectivités affiliées et non affiliées, ainsi qu'aux autres fonctions publiques dont les administrations sont implantées dans les Vosges et propose le schéma financier suivant :

EFFECTIFS	NOMBRE DE COLLECTIVITES	TARIF ADHESION ANNUELLE	CONTRIBUTION TOTALE
1 à 2 AGENTS	257	25 €	6 425 €
3 A 9 AGENTS	224	50 €	11 200 €
10 A 30 AGENTS	91	150 €	13 650 €
31 A 50 AGENTS	17	250 €	4 250 €
51 A 100 AGENTS	19	350 €	6 650 €
101 A 250 AGENTS	9	500 €	4 500 €
250 AGENTS ET +	5	1000	5 000 €
		TOTAL	51 675 €

**Les membres du Conseil d'administration,
Après un large débat,
A l'unanimité,**

- Approuvent le schéma financier tel que :

EFFECTIFS	NOMBRE DE COLLECTIVITES	TARIF ADHESION ANNUELLE	CONTRIBUTION TOTALE
1 à 2 AGENTS	257	25 €	6 425 €
3 A 9 AGENTS	224	50 €	11 200 €
10 A 30 AGENTS	91	150 €	13 650 €
31 A 50 AGENTS	17	250 €	4 250 €
51 A 100 AGENTS	19	350 €	6 650 €
101 A 250 AGENTS	9	500 €	4 500 €
250 AGENTS ET +	5	1000	5 000 €
		TOTAL	51 675 €

REÇU EN PREFECTURE

le 10/12/2020

Application agréée E-legalite.com

- Valident la mise en œuvre de la procédure de signalement au 1^{er} janvier 2021 selon ce schéma financier, étant entendu que le projet de convention à passer avec chaque collectivité intéressée par le dispositif sera adopté lors de la prochaine séance du Conseil d'Administration,

- Confie au Président le soin de procéder à la communication de cette nouvelle mission auprès de l'ensemble des collectivités intéressées, dans les meilleurs délais.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

M. BALLAND Michel

Président du Centre Départemental de Gestion des Vosges

REÇU EN PREFECTURE

le 10/12/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-088-28880030-20201127-2020_224_DE